L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 SEPTEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.

MERCREDI MATIN 12 SEPTEMBRE

L'immigration en Louisiane.

On a beaucoup parlé d'attirer les immigrants en Louisiane, depuis la fin de la guerre. Les gouvernements radicaux ont créé des bureaux d'immigration qui ont coûté de l'argent à l'Etat et qui n'ont rien fait absolument. Des citoyens bien intentionnés ont fondé des sociétés qui, faute de capitaux, n'ont pu arriver à aucun résultat pratique. Toute la propagande qu'on pouvait faire, d'ailleurs, pour attirer les émigrants étrangers ou des travailleurs des autres Etats de l'Union, était inutile tant que le régime radical subsistait en Louisiane, car nul ne se souciait de venir dans un pays en proie à l'anarchie et aux luttes intestines, et où les sources de la prospérité étaient taries par le pillage et les exactions des hommes chargés du gouvernement.

Avec le renversement du régime radical il s'est opéré un changement à vue dans les conditions de la société en Louisiane. L'ordre, fondé sur la paix, la concorde et le respect des droits de tous, règne d'un bout à l'autre de l'Etat. La justice s'exerce dans de bonnes conditions, et des agents consciencieux veillent à l'exécution des lois. Des économies importantes ont déjà été réalisées dans les dépenses du gouvernement et l'on peut compter que désormais les charges qui pèsent sur la propriété, au lieu d'aller en augmentant, continueront à diminuer. Tandis que le travailleur est protégé dans ses droits, le planteur, le fermier, le patron le sont aussi dans les leurs et ne sont plus à la merci des caprices arbitraires des créatures du radicalisme.

Le moment est donc on ne peut plus opportun pour renouveler les efforts précédemment faits pour établir un courant d'immigration vers notre Etat. Malheureusement, il n'existe plus de société d'immigration et la seule agence qui s'occupe de ce sujet est un bureau d'Etat, auquel il n'a pu être alloué de subvention, vu la pénurie du Trésor.

Ce bureau n'en a pas moins entrepris, avec une louable sollicitude pour l'intérêt public, de faire une propagande aussi active que possible, et avec les petites ressources qu'il obtient de la libéralité de quelques citoyens, il lance des publications périodiques, imprimées au dos d'une carte de la Louisiane, faite expressément à l'usage des immigrants.

La seconde de ces publications contient, sous le titre "Louisiana in a nut shell" par Daniel Dennett, un résumé des avantages qu'offre notre Etat aux agriculteurs. Nous engageons tous ceux qui désirent encourager l'immigration à disséminer cette publication intéressante.

Les membres du bureau ne sauraient être trop soutenus dans leur tâche patriotique et désintéressée.

Le bureau d'immigration a pour président M. Wm. Bogel, pour secrétaire-archiviste M. W. P. Freret et pour secrétaire correspondant M. Dan'l Dennett.

Les propriétaires de terres sont invités à transmettre à M. W. P. Freret, 8 Commercial Place, Nouvelle-Orléans, la note des portions de terre qu'ils voudraient vendre ou qu'ils pourraient mettre à la disposition des immigrants.

Le bureau recevra avec reconnaissance toutes les informations et statistiques qui pourraient lui être utiles pour l'accomplissement de sa mission.

Nous l'avons dit souvent : dix mille familles de fermiers ajoutées aux producteurs-agricoles-consommateurs de la Louisiane contribueront plus que tout le reste à faire renaître la prospérité en Louisiane.

L'affaire Gambetta.

M. Gambetta et le gérant de la *République Française* étaient cités à comparaître hier devant le tribunal correctionnel de la Seine, en raison de la publication du discours de Lille, dans lequel le ministère public avait relevé les délits d'insulte au Président et aux ministres.

Un renvoi à huitaine demandé par M. Gambetta ayant été refusé, les prévenus ont fait défaut et M. Gambetta a été condamné à trois mois de prison et à 2,000 francs d'amende.

La dépêche dit qu'on avait défendu l'accès du Palais de justice au public ; c'est là évidemment une erreur ; on aura simplement arrêté la foule pour empêcher l'encombrement, mais on n'aura pas empêché d'entrer ceux qui avaient affaire au Palais. En faisant défaut, Gambetta a évidemment cherché à gagner du temps pour éviter une condamnation définitive avant le jour de l'élection.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beau, et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

LES JOURNAUX AUX ETATS-UNIS—L'histoire des journaux commence réellement avec la circulation des lettres-nouvelles passant de main en main, en Europe, vers le 15e ou 16e siècle.

Ces lettres-nouvelles étaient écrites lorsqu'il y avait quelque nouvelle importante à communiquer au public, et ce fut en Angleterre, sous le règne d'Henri VI que furent publiées les premières.

L'invention de l'imprimerie, dans le commencement, ne servait qu'à l'impression des manuscrits classiques et des écritures, et durant deux siècles, fait étonnant, elle ne fut pas appliquée à la propagation des nouvelles.

Le premier journal imprimé donnant les nouvelles de la semaine, le fut en Angleterre en 1622. Le rapport des séances quotidiennes du parlement parût seulement en 1640. Ensuite parût une succession de journaux nommés The New, dont un était un journal d'annonces en 1648 ; depuis lors vinrent les Mercures.

Le premier journal commercial commença son existence à Londres, en 1657 ; le premier littéraire en 1680 ; celui pour le sport en 1683 et enfin un journal médical en 1696.

Les journaux devinrent quotidiens à partir de 1702 ; et de là, l'usage s'en répandit en France et sur le continent.

Aux Etats-Unis la publication des journaux commença en 1690 par celle d'un journal, à Boston, qui bientôt fut supprimé par les autorités. Dans la même année un numéro du London Gazette contenant d'importantes nouvelles fut réimprimé à New York. Le Boston News était publié hebdomadairement de 1704 à 1776. La Gazette, à Boston, et le Mercury, à Philadelphie suivirent en 1719.

Le premier journal de New-York parût en 1725, il s'appelait The Gazette. Deux ans après The Maryland Gazette était imprimé à Annapolis ; suivi par le South Carolina Gazette à Charleston, en 1731 ; le Virginia Gazette, à Williamsburg en 1736 ; le North Carolina Gazette, à Newbern et le Connecticut Gazette, à New Haven en 1755 ; le New Hampshire Gazette à Portsmouth, en 1756.

Le "Pensylvania Packet," ou "General Advertiser," établi en 1771 hebdomadairement, devint le premier journal quotidien du pays en 1784. L'année suivante, "The Daily Advertiser" fit son apparition à New York.

On connaît comment depuis lors la circulation des journaux a augmenté aux Etats-Unis. Avec la rapidité de développement de l'entreprise des journaux aux Etats-Unis, il faudrait un gros volume pour donner amplement le nom des journaux qui sont nés, ont vécu et sont morts.

Les plus vieux journaux de New York sont aujourd'hui le "Commercial Advertiser" né en 1792, et "l'Evening Post" en 1801. Les autres sont plus nouveaux et datent comme le "Journal of Commerce" de 1821 ; "The Sun" de 1833 ; "the Herald" de 1835 ; "the Tribune" de 1841 ; "the Times" de 1850 et "the World" de 1860.

On évalue qu'en 1877, aux Etats Unis, il y a 7,958 journaux quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Il s'en écrit dans tous les langages et jusqu'aux Indiens Cherokee qui possèdent un journal dans leur propre langue.

ST. GENEST AUX ARRÊTS.—Nous avons dit que M. de Saint-Genest est condamné aux arrêts forcés pour trente jours à cause des articles qu'il a publiés dans le *Figaro* contre le ministre de la guerre. Il a reçu hier notification de cette mesure disciplinaire.

M. Saint-Genest, par un excès de zèle patriotique, s'était fait inscrire, il y a à peine un mois comme lieutenant dans les cadres de la réserve, bien qu'il eût dépassé quarante ans. Il est probable qu'après avoir subi sa peine, il voudra profiter du bénéfice de la loi et qu'il se fera rayer des contrôles.

M. Saint-Genest subit sa peine dans sa maison de Passy. Un factionnaire est à la porte de son appartement et toute communication avec le dehors lui est interdite.

Nous joignons avec plaisir le *Messager Franco Américain* à la liste des confrères qui ont parlé avec bienveillance de notre jubilé. Merci aussi à la *Sentinelle* des Attakapas.

☞ Notre édition de mardi matin étant épuisée, nous reproduisons, sur la demande de plusieurs personnes, dans notre seconde page, l'article relatif au procès des $805,000 et la réponse de M. Thomas Layton, président de la Banque du Sud à la pétition de MM. Jonas et Blanc, à la Cinquième Cour de District.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier par le chemin de fer favori de Mobile :

A. Thompson, pour Washington ; J. E. Concanon, Baltimore ; Mme J. T. Butler, Charlotteville ; Mlle Fanny Wheelean, Kansas City ; A. Lobe, New York ; H. P. Hilliard, Louisville ; A. Thomson, New York ; W. R. Bashing, West Point ; Mlle K. Morgan, Boston ; R. Seaton, Healing Springs, Virginie ; R. H. Barron Jr, Washington ; Mlles W. L. McNeely et Lillie McNeely, Wheeling, Ouest Virginie ; L. H. Whitworth, St. Paul ; J. M. Wyatt, New York ; J. U. White Mott, A. Montgomery, Columbus ; J. W. Lantiner, Point Clear.

Ville contre Banque.

Il est vraiment étrange que la pétition déposée par la ville contre la Banque du Sud ne porte pas la signature de Mr Jonas, l'avocat de ville, comme elle l'indique, mais qu'elle soit signée uniquement par Mr Blanc, qui n'est pas un officier municipal et qui se signe le conseil de l'avocat Jonas.

Au nom des contribuables, déjà si obérés, nous voudrions bien être renseignés sur l'autorité d'un avocat quelconque autre que l'avocat de ville, de représenter la ville dans une procédure judiciaire, sans une ordonnance *ad hoc* ? Il nous a toujours semblé que la charte interdisait formellement chose semblable.

Il est encore singulier que ce procès ait été institué sans qu'aucune résolution ait été, au préalable, ainsi que la loi l'exige, passée par le conseil municipal.

Il est de plus à remarquer qu'il est bien vrai que non seulement il n'y a pas eu de *Run* sur la Banque du Sud, mais aussi que les dépôts ont été hier et *avant hier surtout* plus considérables que de coutume.

Il est bon aussi de noter que les pièces justificatives sur lesquelles la Banque se fonde pour repousser l'injuste attaque de la ville et se justifier pleinement, sont signées de Mr McCaffrey, qui est actuellement l'un de nos administrateurs de ville.

Quelle figure doit faire Mr McCaffrey, s'il a encouragé ce procès ? ce dont nous doutons. Il ne peut pas ignorer l'existence de documens signés par lui sous une administration antérieure.

Rien que $2,400,000.

On demande cette somme à la municipalité. Qui la demande ? Mme Myra Clark Gaines. Pourquoi ? pour le morceau de terre, (Blanc tract) qui s'étend entre le Bayou St. Jean et la Promenade Carondelet. Ce n'est pas cher ; il y a là beaucoup de terres, mais c'est encore plus que la ville n'a d'argent. La ville n'est pas en état de trouver cette somme, surtout si elle n'a d'autre ressource que de faire des procès comme celui qu'elle fait à la Banque du Sud, procès qui, dans certain cas, pourrait lui coûter fort cher.

Mme Gaines ne s'inquiète pas de ces sortes de choses : Du reste, elle est bonne princesse ; elle donne 10 ans à la ville pour payer cette somme de $2,400,000. Qui ne peut, en 10 ans, se procurer $2,400,000 ? Notons bien que Mme Gaines ne demande pas d'intérêt. Peut-on faire une meilleure proposition ? Les taxes seules, dit-elle, payeront cette somme. On batira, dès qu'on saura que les titres sont bons, et l'assessement s'élèvera d'autant. "Je connais, dit Mme Gaines, beaucoup de gens qui n'attendent que ce moment pour construire des résidences dans la plaine du Bayou St-Jean."

Il ne parait pas que la proposition de Mme Gaines ait séduit nos représentants municipaux, et si cette dame veut absolument transiger, il faudra qu'elle rabatte énormément de ses prétentions.

Rémission de pénalités pour taxes.

Le juge Rightor vient de rendre une décision qui est d'un grand intérêt pour tous les contribuables délinquants.

La question était de savoir si la mesure de secours accordée aux contribuables délinquants par l'acte 23 de 1877, s'appliqua à ceux qui ont été expropriés sous les dispositions de l'acte 47, session 1873, dans le cas où les propriétés ont été adjugées à l'Etat.

Le juge pense que oui, et comme on ne peut supposer que la dernière loi ait voulu agraver la situation des contribuables expropriés qui veulent racheter leurs biens, ils doivent être admis à ce rachat, sans obligation de subir la pénalité de 1 p 0|0 d'intérêt par mois, imposée par la dite loi. En conséquence, dans l'affaire de Mme Cora A. Moores contre Allen Jumel, auditeur d'Etat, le mandamus est rendu péremptoire, et l'Auditeur délivrera un certificat de rachat, sur le payement de toutes les taxes et des frais encourus pour la vente, moins l'intérêt établi par l'acte de 1877.

Rectification.

On nous prie de dire que Emilio Cortès, dont on a trouvé le corps dans le fleuve, était natif de Tampico, Mexique, et non d'Italie, et qu'il a été trouvé vêtu de son pantalon et de sa chemise de peau et non pas complètement nu comme nous l'avons dit. La cause de sa mort reste inexpliquée et est un mystère.

Mis hors de cour.

Hier M. Mark Popovich a comparu devant le juge Miltenberger, sur l'accusation d'avoir eu en sa possession plus de poudre que la loi ne le permet. M. Popovich a dit qu'ayant reçu des ordres de la campagne, il avait acheté la poudre pour l'expédier sans délai. Mais, voyant qu'il ne pouvait le faire promptement, il se rendit chez MM. Hoyle et Engelsheim pour leur dire d'envoyer chercher la poudre et de la mettre dans leur magasin. Dans l'intervalle, la police avait saisi la poudre, et M. Popovich en étant informé, alla avec M. U. Marinoni à la station pour se constituer prisonnier. Le capt. Kelly le laissa sortir sur parole. Sur l'énoncé de ces faits le juge Miltenberger a mis immédiatement M. Popovich hors de cour. Ce dernier est un négociant très honorablement connu ici et à qui dans cette affaire aucun blâme ne peut être attaché.

Bureau de Santé.

Il est mort pendant la semaine dernière, à la Nlle-Orléans 105 personnes, dont 58 du sexe masculin, 47 du sexe féminin, 72 de race blanche, 33 de race de couleur.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont : la petite vérole 3 ; fièvres d'infection 16 ; pyaemie 5 ; consomption 9 ; tetanos 4 ; pneumonie 4 ; débilité sénile 4 ; débilité enfantine 6 ; noyés 3.

Les chevaux de la Black Maria.

Lundi dans l'après-midi, les chevaux attelés à la Black Maria, se sont emportés devant la Seconde Cour de recorder et ont descendu au galop la rue de Chartres, emmenant avec eux les prisonniers enfermés dans le véhicule. Le porte-clé J. M. Deno, du Troisième Precinct, a pu se hisser sur l'impériale de la voiture et saisissant les guides est parvenu à arrêter les chevaux au coin des rues Moreau et Faix. Heureusement les prisonniers n'ont point eu de mal.

Brigandage.

Hier matin, vers 1 heure, M. James Parker retournait chez lui, quand il a été arrêté, au coin de l'Avenue Washington et de la rue Morales, Troisième District, par deux inconnus qui l'ont menacé de leurs pistolets dans le but évident de le voler. Il a immédiatement crié au secours et l'officier Brugière qui était dans le voisinage est accouru. Sa prompte arrivée a effrayé les voleurs qui ont décampé avant d'avoir pu mettre à exécution leur projet.

Plus d'agilité que d'adresse.

Lundi soir, à 11 heures, M. Thos. Kenny, demeurant rue Erato No 40, découvrit dans sa cour un nègre qui y était certainement venu dans des intentions suspectes. Il tira quatre coups de pistolet sur l'intrus, mais sans l'atteindre. Le voleur plus agile que le maître de la maison n'était adroit fait un saut par-dessus la barrière et disparait.

Commencement d'incendie.

Hier soir, à six heures un quart, un feu, dont l'origine est due à la malveillance d'un gamin, a éclaté dans le magasin de groceries tenu par M. Gus. Hollander, à l'angle des rues Baronne et Calliope, et a causé quelques dégâts qui s'élèvent à $35 ou $40 au plus.

Difficulté entre frères.

A la suite d'une difficulté survenue hier, à trois heures de l'après-midi, au No 122 de la rue Félicité, entre les frères Victor et Henri Berthel, ce dernier a reçu deux coups de feu qui l'ont blessé grièvement. Victor s'est constitué prisonnier.

Chute miraculeuse.

Une fillette [illegible] nommée Sarah Dan[illegible] demeurant [illegible] No 138 rue Enterprise, entre Dryades et Baronne, est tombée d'une galerie à vingt pieds du sol et ne s'est fait aucun mal.

Une famille empoisonnée.

Nous avons déjà appelé plusieurs fois l'attention des habitants sur le danger d'empoisonnement qu'on court en buvant de l'eau venant de tuyaux de plomb. Nous avons un exemple à ajouter à tous ceux que nous avons rapportés. M. John A. O'Brien, ex-greffier de la Sixième Cour de District et maintenant secrétaire du Bureau d'Ecole, était allé demeurer avec sa famille dans une maison située Avenue Washington, près la rue des Magasins. C'était une maison de bonne apparence et agréable par elle-même. Mais quinze jours après l'installation de la famille en ce nouveau local, Mme O'Brien tomba malade et quelques jours plus tard les enfants ne se portaient pas mieux. Un médecin du voisinage fut appelé.

Il traita Mme O'Brien comme pour un cas de dyssenterie et cette dame mourut. Les enfants continuant à être malades, on eut recours au ministère du Dr Joseph Jones qui, ne voyant pas de cause immédiate de malaise, se mit à examiner la maison. Il finit par découvrir que la famille avait été empoisonnée avec une eau qui n'arrivait à la consommation qu'après avoir passé dans un tuyau de plomb. Il essaya d'arrêter les progrès du mal, mais il n'y parvint pas et deux enfants allèrent rejoindre leur mère dans un autre monde, et le troisième est encore malade. Le tuyau, dont il est question, traversait la cour et conduisait l'eau à la cuisine. Le Dr Jones est d'avis qu'il ne faut pas aller chercher ailleurs la cause de la maladie à laquelle trois personnes de la même famille ont succombé en peu de jours.

Un duel manqué.

MM. Alfred Morse et Ferdinand Dudenheffer s'étaient transportés avec leurs témoins, W. H. Allen, Alfred Veugp, Ed. Carley et M. P. Redon, à la plantation Hopkin pour s'y battre en duel. La cause de la difficulté nous est inconnue, mais l'arme choisie était le pistolet.

Comme MM. Morse et Dudenheffer allaient se mettre en position pour vider leur querelle à 6 heures moins un quart, le capt. O'Neil a paru sur la scène et a arrêté toute la bande qui a été mise individuellement sous caution.

Fermeture.

Toutes les maisons de jeu dans le troisième precinct ont été fermées hier par ordre du chef de police. L'établissement de C. J. Leclerc, rue St Louis No 40, n'a pas été troublé à cause de l'injonction accordée par la Sixième Cour de District.

Nonobstant l'interdiction, la maison de la rue Royale No 8 était ouverte lundi soir, mais elle a été fermée et D. Wilson, qui l'exploitait, a été arrêté et tous les appareils de jeu ont été emportés à la station du 3e precinct.

Accident ou suicide.

Lundi, sur les 3 heures de relevée, Wm. Dowie, demeurant rue Annonciation 579, a reçu accidentellement la charge d'un pistolet qui était dans ses mains et dont il est mort instantanément. Voulant nettoyer son pistolet, il alla dans la cour pour le décharger. Le premier coup partit bien, et Dowie se tournant du côté de sa femme, dit : "Les capsules sont bonnes ; je les garderai."

Il s'assit alors sur la galerie pour nettoyer l'arme et pendant qu'il frottait le canon dont la gueule était tournée contre lui, le coup partit et la balle l'atteignit au cœur. Sa femme accourut et lui dit : "William, l'as-tu fait exprès?" "non, répondit-il, le pistolet est parti tout seul" et le malheureux expira.

Dowie avait 35 ans, était d'Ecosse et avait fait partie de la police métropolitaine. Il laisse sa femme avec trois enfants.

Négligence coupable.

Le gardien du pont à l'extrémité du Bayou St Jean, a informé le sergent Zach Bachemin, hier, que le cadavre d'un noyé gisait sur la levée au lac, et que les autorités avaient négligé de le faire inhumer, bien que le coroner eût fait son enquête. L'auteur de l'information a ajouté que la décomposition du cadavre se faisait rapidement.

Enquête du Coroner.

L'enquête du coroner Ranoé relative à la mort de Frank Callai s'est terminée hier soir, et le verdict du jury a été que Callai avait succombé aux suites d'une blessure à la tête, qu'un nommé Antonio Borgio lui avait faite dans une altercation survenue entre eux dans la soirée du 24 du mois dernier.

Bureau de Police.

L'officier Auguste Bunck, trouvé assis au coin des rues Chartres et Canal, pendant son service, entre deux et trois heures du matin, est condamné à perdre son salaire de cinq jours.

C. Pennel, du 3me precinct, accusé d'avoir tenu une conduite indigne à l'égard d'un prisonnier, en le menaçant de son bâton, est acquitté. Les témoignages pour la défense étant plus forts que ceux pour la poursuite.

O. W. Long, renvoyé du service le 21 juillet, pour brutalité envers un prisonnier, comparait une seconde fois devant le Bureau. Malgré la déposition des témoins qu'il a fait citer pour sa défense, le Bureau soutient sa première décision et Long est congédié de la force de police sans espoir d'en jamais faire partie.

E. Racovitch, trouvé sous l'influence de la liqueur, est congédié du service.

P. H. Desforges, Isaac Carter et B. Sanders, tous trois du 5me precinct, sont vertement réprimandés pour désobéissance. E. Manning, de la station du port, sur la preuve d'une accusation d'assaut et batterie est condamné à perdre son salaire de cinq jours.

CONSEIL DE VILLE.

Les administrateurs ont tenu, hier, leur séance régulière sous la présidence du maire.

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture d'une communication portant la signature du maire et celles des administrateurs Brown, Cavanac, Diamond et Denis. Cette communication est une dénégation des charges contenues dans la protestation de Mr McCaffrey, présentée à la séance précédente.

Sur la proposition de M. Cavanac, la communication est référée à l'avocat de la ville qui est prié d'étudier la question et de conseiller l'administration quant à la conduite qu'elle doit tenir dans cette affaire. Il est convenu d'attendre la réponse de l'avocat avant de considérer la question de nouveau.

M. McCaffray en votant s'est exprimé ainsi : "Je ne crois pas que cette question doive être traitée avant que disposition ait été faite du rapport du comité. Ce rapport devrait être rejeté ou accepté d'une façon péremptoire. Je vote donc contre l'adoption du substitut de Mr Cavanac."

TEMPÉRATURE.—11 sept 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	72	22
Midi	85	30
3 P.M.	85	30
6 P.M.	82	29

LES LIBÉRAUX ITALIENS ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL.—Il s'est passé dernièrement, en Italie, dit la *Patrie*, un fait qu'il importe de ne pas laisser sous silence. Un certain nombre de sociétés ouvrières ont envoyé une députation à M. Nicotera pour lui demander de prendre en mains la cause des sociétés ouvrières et de se déclarer le défenseur de ces deux intérêts : la concession de la personnalité juridique et le développement raisonnable équitable du suffrage universel. M. Rondi, président délégué, a terminé en offrant au ministre la présidence honoraire de l'association générale des sociétés ouvrières de Biella.

M. Nicotera n'a paru goûter que médiocrement ces propositions ; il a répondu que pour ce qui concerne le suffrage électoral, il était dangereux de l'étendre excessivement tout d'un coup, parce que l'éternel et commun ennemi, le cléricalisme, en prendrait avantage en se servant des votes des masses ignorantes habilement circonvenues pour reconquérir son ancien pouvoir, au préjudice de la liberté. Le ministre a ajouté qu'il n'entendait pas parler du clergé qui se borne à enseigner et à propager les saintes maximes de la civilisation, mais du clergé qui fait servir la religion à des fins et à des intérêts temporels.

M. Nicotera a dit qu'on devait prendre pour base fondamentale de l'extension du suffrage non le seul sens, comme on l'a fait exclusivement jusqu'ici, mais aussi la capacité basée sur l'instruction.

Ces déclarations n'auront certainement pas l'approbation de la démagogie italienne. Mais il est un autre point des réponses du ministre libéral qu'il importe de signaler, c'est celui qui a trait aux grèves.

M. Nicotera a déclaré que pour pouvoir atteindre le but si noble et si grand de l'amélioration de la condition des ouvriers, "il était nécessaire qu'eux-mêmes étudiassent et comprissent non pas exclusivement leurs droits, mais aussi leurs devoirs !"

Parler de devoirs aux grévistes ! voilà de singulières prétentions, et nous voudrions bien savoir ce qu'en pensent les internationalistes, les ennemis du capital.

—On télégraphie, le 23, de Berlin à la *Gazette de Cologne*, que le prince de Bismarck aura probablement, cette année, une entrevue avec le roi de Bavière, qui désire depuis longtemps s'entretenir avec le chancelier de l'empire. On ajoute que le prince de Bismarck se rendra à Varzin vers la fin de l'automne et y restera jusqu'à l'hiver.

NOUVELLES DE FRANCE.

Nous avons reçu hier des journaux du 27 et du 28 août, nous y puisons les informations suivantes :

—Le troisième voyage présidentiel a été définitivement arrêté ainsi :

"Départ de Paris le 6 septembre.

"Le 7, il assistera aux grandes manœuvres à Montendre, et ira dîner au château de la Grave, chez M. le duc Decazes.

"Le 8, arrivée à Bordeaux.

"Le 9, séjour dans cette ville.

"Le 10, à Périgueux.

"Le 11, à Ribérac, chez M. de Fourtou.

"Les 12 et 13, à Angoulême, Poitiers et Tours.

"Le 14, retour à Paris."

Contrairement à ce qu'affirment les feuilles de l'opposition, nous tenons de bonne source, et avant peu les faits démontreront la parfaite exactitude de nos renseignements, que les intransigeants opposeront des candidats aux 363 partout où ils croiront avoir quelques chances de succès, c'est-à-dire à Paris et dans les grands centres de la province, notamment dans le Rhône, les Bouches du Rhône et la Gironde.

Le *Français* a publié hier soir, à propos de certaines excitations au coup d'Etat lancées par une partie de la presse de droite, un article très étendu où se trouve la déclaration suivante :

Au fond de tout cela, il y a un malentendu entre cette fraction des conservateurs et le maréchal sur les conditions dans lesquelles celui-ci leur a proposé d'essayer de sauver le pays du péril radical. Consciemment ou non, ils avaient rêvé le salut par une sorte de coup d'Etat à la façon du 2 Décembre ou du 18 Brumaire, alors qu'un homme se charge à lui seul de tout accomplir d'un tour de main sans demander à personne aucun effort, faisant immédiatement le silence qu'on appelle la paix, et la servitude qu'on nomme l'ordre. Ce qu'est la moralité d'un tel procédé et le prix dont on en paye l'emploi, il est inutile de le rappeler. Contentons-nous de dire que si c'est là ce qu'on voulait, il ne fallait pas s'adresser au maréchal de Mac Mahon, et que rien n'est plus oiseux ni plus absurde que de demander à un homme une besogne dont il est incapable.

Se conformant aux instructions qu'ils avaient reçues, les préfets ont adressé d'urgence au ministère de l'intérieur copie des vœux politiques émis jusqu'à ce jour par les conseils généraux des divers départements.

En exécution de la loi, la plupart de ces vœux vont être annulés par décret du chef de l'Etat. C'est vraiment trop peu, lorsqu'on a en main l'article 36 de la loi de 1871.

On a cité plusieurs dates pour la publication du décret de convocation des collèges en vue des élections législatives.

Ces nouvelles sont prématurées : aucune décision n'a été prise à ce sujet par le cabinet. Cependant nous sommes en mesure d'affirmer qu'en tout état de cause, le décret dont il s'agit ne paraîtra pas avant le 20 septembre prochain.

M. Ordinaire, malgré ses petits ennuis judiciaires, continue à se présenter à la députation dans le département du Rhône, où, paraît-il, il conserve de nombreuses sympathies radicales, — peut-être en raison de cela. Son concurrent ou son rival radical ne sera pas, comme on le croit généralement, M. Barodet, mais le docteur Chavannes, président du conseil municipal. D'un autre côté on distribue à Lyon une brochure dirigée contre M. Ordinaire et contenant l'apologie de M. Gambetta, brochure qui est l'œuvre d'un teneur de livres, nommé Chanay, ex-collaborateur de l'*Excommunié* et de l'*Antechrist*, membre du comité révolutionnaire de la Guillotière après le Quatre-Septembre, condamné en 1871, par la cour d'assises, à 2,000 fr. d'amende pour outrages à la religion.

—Voici quelques lignes du *Français* sur l'étonnement joué des journaux radicaux :

Les journaux de la coalition radicale manifestent la surprise que leur cause le caractère nettement constitutionnel du discours prononcé à Tulle par M. Brunet. Nous nous étonnerons à notre tour, de l'étonnement de nos confrères. Nous nous étonnerons qu'ils aient pu considérer comme une chose naturelle que le maréchal ait admis dans son conseil un ministre qui ne serait pas dévoué au maintien de la Constitution. Cette supposition est la conséquence de ce parti-pris de dénigrement et d'opposition injurieuse que les feuilles radicales ont manifesté tout de suite après le 16 mai.

Les journaux républicains publient la liste des souscriptions versées au comité électoral des gauches. Le total ne dépasse pas 267,000 francs, et encore M. Ménier y figure-t-il pour 100,000 francs, M. Dubochet pour 25,000 francs, neuf journaux républicains pour 15,000 francs et un M. L.. pour 19,700 francs.

Il n'est plus question, on le voit, ni des 500,000 francs qu'aurait donnés M. Dubochet, ni du million de la ville de Mulhouse.

On lit dans la Province de Bordeaux :

L'on s'attend à ce que durant son séjour à Bordeaux, le maréchal sera appelé à prononcer un discours qui sera en quelque sorte le dernier programme de la politique tracée au parti conservateur par le courageux auteur du 16 mai.

Quelques jours après, en effet, paraîtra le décret de convocation des collèges électoraux, et la campagne électorale s'ouvrira sous les auspices d'une grande manifestation qui aura résumé la situation du gouvernement et du pays.

M. Buyat, député sortant de l'Isère, vice-président du conseil général, vient d'être révoqué de ses fonctions de maire de Chaponnay.

Cette révocation porte à 39 le nombre des destitutions de maire ex-députés ayant appartenu au groupe des 363.

Le différend qui existe dans la 4e circonscription de Bordeaux entre M. de Carayon-Latour, candidat officiel, et M. Gras, n'est pas près de s'apaiser. En réponse aux adjurations des feuilles ministérielles, le journal bonapartiste intransigeant l'*Aigle* de Bordeaux publie la note suivante :

AVIS.

Nous apprenons, sans trop nous en étonner, que nos adversaires parlent partout du désistement de notre honorable ami M. Gras.

Cette tactique n'est pas neuve : ceux qui ont peur d'être battus l'emploient toujours.

L'honorable M. Gras, qui n'a pas cette peur là, tient cependant à tranquilliser ses amis.

Il est candidat bonapartiste dans la 4e circonscription de Bordeaux, et il y restera candidat.

LES POURSUITES CONTRE GAMBETTA.—La *République française*, après avoir reproduit la note de l'agence Havas sur la poursuite dirigée contre M. Gambetta, se borne aux observations suivantes :

Cette note de l'agence Havas est reproduite par les journaux d'hier soir, qui l'accompagnent de commentaires sur lesquels nous aurons sans doute à revenir en temps et lieu.

Comme nous avons eu l'honneur de publier le discours de M. Gambetta, nous devons figurer au premier rang des journaux qui doivent être poursuivis en compagnie de l'éminent orateur du parti républicain.

Nous n'avons pas encore reçu l'assignation qui nous est annoncée par la note de l'agence Havas, et nous croyons savoir que M. Gambetta est dans le même cas.

Nous attendons avec lui d'avoir reçu cette assignation et d'avoir appris par son dispositif quels sont les délits relevés à la charge de l'orateur de Lille, pour nous expliquer sur le procès qui lui est fait, en même temps qu'à toute la presse républicaine.

Le *Soleil* apprécie dans ces termes la mesure prise par le gouvernement :

C'est faire beaucoup d'honneur à l'intempérance de langage du directeur de la *République française*, et contribuer au retentissement de cette longue diatribe à laquelle on ne pense même plus. Ce discours qui, on se le rappelle, a été prononcé fenêtres closes malgré la température, pour que les assistants ne fussent pas exposés à en perdre un mot, contenait la phrase fameuse qui plaçait, en cas de succès radical, le président de la république entre la soumission et la démission. Pour M. Gambetta, il n'y a point d'autre issue ; il en était ainsi du moins il y a une huitaine de jours. Il a prononcé cinq ou six colonnes de discours pour amener cet effet oratoire qui a fait long feu, et il nous semble qu'il n'y a ni opportunité ni nécessité à lui refaire une virginité par voie des tribunaux.

—Les complications de la guerre d'Orient ne parviennent pas à ralentir les préparatifs de la Russie en vue de l'Exposition universelle de 1878. M. de Boutowski est arrivé de Saint-Pétersbourg à Paris pour s'entendre avec le commissariat général français au sujet de la mise en train des travaux d'installation. M. de Boutowski a eu de longues entrevues avec M. Krantz et M. Georges Berger. L'architecte russe, également arrivé à Paris, s'occupe des marchés à passer avec les entrepreneurs.

La date du 15 septembre, fixée pour la livraison du palais, paraît devoir être adoptée par la plupart des nations étrangères. La Suède, la Norwège, le Danemark et la Belgique annoncent l'arrivée de leurs commissaires et de leurs architectes, avant la fin du mois. Quant aux Anglais, ils sont à l'œuvre depuis deux jours. Le pavillon persan, qui s'élève sur les pentes du Trocadéro, est presque terminé dans son gros œuvre, grâce au concours des ouvriers nationaux, qui occupent les mêmes échafaudages que les maçons français.

UNE LETTRE DE M. DE FRANCLIEU.—L'un des intransigeants de la légitimité, qui voudrait voir une nouvelle Commune dans l'espoir que la France se jetterait dans les bras d'Henri V vient d'écrire une nouvelle lettre à l'adresse "des conservateurs de toutes les nuances." Dans cette lettre, le défenseur de la légitimité montre au parti conservateur, que le danger vient toujours, ainsi qu'il l'avait prévu, du côté de l'empire.

M. de Franclieu est pessimiste et il assure que la coalition dite de l'ordre moral est tout à fait impuissante à rien produire de durable :

"Croit-on, dit-il, que si les royalistes, les parlementaires et les bonapartistes parvenaient à s'entendre dans toutes les circonscriptions électorales, leurs succès, aussi complet qu'on l'imagine, déterminerait une majorité durable ? Assurément non, car, dès le lendemain, ces trois nuances se révolteraient nécessairement les unes contre les autres."

Le petit programme du marquis de Franclieu se termine ainsi :

"Je n'ajouterai rien à cette lettre déjà trop longue, pas même un mot sur la question religieuse devant laquelle le Sénat a eu le grand tort de reculer au mois de mai dernier. On a ainsi éloigné le danger pour un instant, mais en le découplant pour l'avenir ; et si, à votre tour, vous acceptez une solidarité effective avec les bonapartistes, en prêtant les mains au rétablissement de l'empire, vous appellerez sûrement la colère de Dieu sur la France, et la foudre sur nos têtes.

"Ne vous troublez pas à l'idée du triomphe du radicalisme. Les révolutionnaires n'ont d'autre force que celle qu'ils puisent dans votre propre opposition à la vraie royauté."

LA PRESSE PARISIENNE ET GAMBETTA.—Quelques journaux seulement parlent, ce matin, de la note Havas sur les poursuites qui vont être exercées contre M. Gambetta. Les radicaux rouges et les radicaux roses paraissent enchantés.

Le *Rappel* appelle ce procès une formidable réclame à M. Gambetta, un autre procès Baudin.

Les ministres actuels voudraient le faire président de la république, qu'ils ne pourraient pas s'y prendre plus habilement.

Un singulier pays que celui où la police correctionnelle serait le chemin du pouvoir le plus élevé ! Il est vrai qu'en République....

—Le *Temps*, exactement comme son bon confrère le *Rappel*, dit :

Le cabinet tient absolument à ce qu'on reparle avec une passion rafraichie et renouvelée d'un discours dont l'impression n'était assurément pas effacée, mais dont le texte avait cessé d'alimenter la polémique courante ! Il veut avoir, lui aussi son procès Baudin.

Le *National* est du même avis :

Si l'on voulait augmenter la popularité de M. Gambetta, on ne pouvait trouver un meilleur moyen.

—L'*Evénement* est également d'avis que le gouvernement va entonner un nouveau procès Baudin :

"Quoi qu'il advienne, ajoute-t-il, la République profitera de cette violence désespérée. On avait cru pouvoir, dans les hautes sphères, prophétiser l'imminente rupture de l'union des gauches. Devant M. Gambetta poursuivi, les rancunes les plus intransigeantes se tairont, et nous ne nous disputerons plus que l'honneur d'être solidaires les uns des autres dans les communes épreuves !

—Le *Siècle* écrit :

Il est très désirable que ce dilemme, désormais célèbre : "Se soumettre ou se démettre", soit commenté, développé, justifié par les comités du barreau français devant l'opinion publique.

—Quant au *XIXe Siècle*, il entonne un véritable cantique d'allégresse.

Des citoyens du *XIXe Siècle* ont eu à subir tant de procès qu'ils sont tout heureux de penser que M. Gambetta va avoir son tour.

—On rabattrait beaucoup de la superbe de MM. les radicaux si, ajoutant un procès indispensable à un procès nécessaire, et suivant les conseils de l'*Univers*, le gouvernement demandait enfin à M. Gambetta compte de ses actes et des millions qu'il a gaspillés, cet homme auquel ses amis préparent déjà un piédestal.

Il n'a pas versé une goutte de son sang, dit l'*Univers*, et il est devenu célèbre ; il n'a pas dépensé un sou à lui, et il est devenu riche.

L'épreuve passée il a reparu souriant, il a été député. Il s'est fait appeler *H. Gambetta* ; pendant que la cour des comptes rendait des arrêts constatant que des millions avaient glissé dans ses mains, sans qu'il ait eu à en rendre compte, l'homme siégeait au Palais-Bourbon comme président de la commission du budget, taillant et rognant à plaisir dans les ressources de la France.

Le scandale n'a que trop duré ; l'homme n'est pas inviolable et les arrêts de la cour des comptes sont là.

—M. de Girardin, l'homme aux paradoxes, assure que la guerre est en train de *se tuer*.

Oui, mais en attendant elle tue les autres, et c'est depuis que l'on parle tant de paix universelle, d'Etats unis de l'Europe que les armées sont passées du pied de 30,000 hommes à 200, à 300,000, et maintenant à un million ou un million et demi d'hommes.

—On écrit de Rome à la Correspondance Politique qu'on fait courir le bruit que le pape a déjà désigné son successeur au Sacré-Collège. On dit aussi que l'élection pontificale serait ainsi assurée après la mort de Pie IX et avant l'arrivée des cardinaux étrangers. On assure, d'un autre côté, que les cardinaux domiciliés à Rome, mécontents que le pape a désigné lui-même son successeur, tiennent déjà des réunions électorales secrètes. Il est certain, d'un autre côté, que depuis l'occupation de Rome par les Italiens, il existe une bulle, c'est-à-dire un bref secret, concernant le futur conclave. Cette bulle autorise le collège des cardinaux à modifier ou à supprimer selon les circonstances les parties les moins importantes du cérémonial. Elle ne sera notifiée par le camerlingue au collège de cardinaux, qu'après la mort de Pie IX et est déposée dans un ciboire scellé de la chapelle particulière du Saint-Père.

—Le tribunal de Tulle a condamné jeudi matin à quinze jours de prison un sieur Gorse, et à six jours un nommé Chazal, reconnus coupables de fausses nouvelles politiques.

Ces deux personnages s'étaient avisés de répandre le bruit, aux environs de La graulière, de la mort du maréchal de Mac Mahon.

—No 1—

Succès étonnant.—C'est le devoir de toute personne qui a usé du sirop allemand de Boschée d'en faire connaître les merveilleuses qualités à ses amis. Il guérit la consomption, la toux, le croupe, l'asthme, la pneumonie et de fait tous les maux de gorge ou de poumon. Personne ne peut en user sans éprouver un soulagement immédiat. Trois doses suffiront, et nous considérons qu'il est du devoir de tout droguiste de le recommander aux pauvres poitrinaires mourants, pour qu'ils fassent au moins l'essai d'une bouteille, attendu que 40,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière, et que ce remède n'a pas échoué une seule fois. Le "SIROP ALLEMAND" ne saurait être trop connu. Demandez-le aux droguistes. Des bouteilles d'échantillon pour essai se vendent à 10 cents. Les bouteilles de taille régulière se vendent 75 cents, chez tous les droguistes.

—140—

Les maux engendrent les maux.—C'est là un fait notoire. Il est donc d'une importance vitale d'arrêter les maladies à leur naissance avant qu'elles aient le temps ou la chance de développer d'autres et de plus dangereux désordres. Comme moyen de couper court aux maux qui, laissés sans frein, finiraient par mettre en désordre tout le système, les Hostetters Stomach Bitters sont un remède dont nous ne pouvons trop recommander l'usage aux malades et aux faibles. Il règle les fonctions physiques, assure le retour de la vigueur chez les faibles et fait la bonne humeur et un joyeux état d'esprit à la tristesse et à l'abattement. La dyspepsie, la constipation, les maladies de foie, les désordres de la vessie cèdent à son influence médicale ; il combat les dispositions à la goutte et au rhumatisme, et raffermit les nerfs. En outre, ce remède est composé d'éléments purement botaniques et, en cela, comme sous tout autre rapport, il est supérieur aux remèdes minéraux de la pharmacopée.

RESTAURANT ET POSTE AUX HUITRES DE L'ALCAZAR.

82.........Rue de Chartres.........82

DÉJEUNERS et DINERS à 30 cts le repas. Repas faits sur commande et portés à domicile.

Salon privé pour les familles.

1er sept—1mDMar

AVIS.

MM. les planteurs-sucriers qui ont besoin de THERMOMETRES à sucre, de PESE-SIROPS et de MANOMETRES, ont tout intérêt à s'adresser chez le soussigné pour l'ACHAT et la REPARATION de leurs instruments.

H. NOIRET, Ingénieur-Opticien,

1er sept—1m&J8 — 61 rue de Chartres.

LE CAPT. CHS. DUCHAMP,

qui était attaché à la maison J. J. ADAMS & Co., est aujourd'hui attaché à la maison ZUBERBIER & BEHAN, successeurs de Schreider & Zuberbier, grocers en gros et négociants-commissionnaires, aux Nos. 11 et 13 de la rue Tchoupitoulas, 52, 54, 56 et 58 de la rue Commune, Nlle-Orléans.

4 sept—1m

Décédé hier, mardi, 11 septembre 1877, à 2 1|2 heures P. M., à l'âge de soixante ans, NUMA COULON JUMONVILLE. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Jumonville, Chalon et Peralta, sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, mercredi, à quatre heures et demie précises. Le convoi mortuaire partira de la résidence de M. Hypolite Peralta, No 97, rue Ste-Anne, entre Bourbon et Dauphine.

Décédé, le 20 août 1877, à Marseille, France, M. ANTOINE ALCIATORE, âgé de cinquante-deux ans, et résidant à la Nouvelle-Orléans depuis vingt-quatre ans.

De la part de la famille.

Le "Louisianais" de St-Jacques et la "Sentinelle" de Thibodeaux sont priés de reproduire.

Décédé hier, à 1 heure de l'après midi, GUSTAVE ST-HERMAN, âgé de quarante-six ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie P. M. Le corps est exposé rue Bienville, entre Marais et Villeré.

De la part de sa famille.

SERVICE FUNEBRE.

Une messe sera célébrée le lundi, 17 de ce mois, à sept heures et demie du matin, à la cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feu EUGENE FLECHÉ. Les amis et connaissances de la famille sont invités à y assister.

De la part de sa veuve. — 12sep—5t

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre, en mémoire de feu ARTHUR JARY, sera célébré à la Cathédrale St-Louis, le samedi 15 septembre, à 8 heures du matin. Ses parents et amis sont invités à y assister.

De la part de sa veuve. — 12sept—3t

Payez vos Taxes Arriérées

Pour éviter la saisie de vos propriétés.

UN ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL VOUS EST ALLOUÉ, CHEZ

J. BRETTE,

14.........RUE ST. CHARLES.........14

5 août—2 mois PP

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.

Dr O. BEARD, Oculiste.

ORLEANS INFIRMARY,

No 143 rue de CANAL.

LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien. — 27 avril—6m—PP

LA Maison C. JAUBERT & Co.,

20 Rue de CHARTRES, Nlle Orléans.

AYANT fait de très fortes achats aux dernières grandes ventes d'encan de New York, il est de l'intérêt des marchands de la ville et de la campagne de visiter l'immense stock de cette maison où ils trouveront des avantages qu'on ne peut leur offrir nulle part.

Les ordres de la campagne y reçoivent une attention toute particulière.

Adressez-vous donc à C. JAUBERT & Co. Wholesale Dry Goods. 20 rue Chartres, Nlle Orléans.

12 août—1m

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.—Les membres de cette société sont requis d'assister à une assemblée générale extraordinaire qui sera tenue JEUDI prochain 13 courant, au local habituel, à 7 heures P. M., pour délibérer sur la représentation de l'anniversaire.

Par ordre du président, C. VERNEUIL.

Jos. H. NEGOUELOUX, Secrétaire. — 12 sept—2t

France Tireurs d'Orléans, 1ère Compagnie.—Tous les membres de cette Compagnie sont convoqués pour MERCREDI et JEUDI, à 8 heures P. M., PRÉCISES, à la salle Poydras. (EXERCICES.)

LA PLUS GRANDE PONCTUALITÉ EST DE RIGUEUR.

Par ordre du capitaine, ARMAND SELLE.

L. GREGOIRE, Sergent Major. — 12 sept—2t

LUNCH CHAUD.

LE soussigné, propriétaire du café GOOD WILL HOUSE, au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, à l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il servira tous les jours, de 9 heures et demie du matin à 2 heures de l'après-midi,

UN LUNCH CHAUD

comprenant des mets variés. Les vins et liqueurs sont de choix.

1sept—3t — CHARLES ELCHINGER.

Dr. F. FORMENTO,

95 RUE ROYALE.

Heures de Consultation : de midi à 2 heures. — 11sept—5t

Mr D. LOPEZ,

(Autrefois à l'angle des rues Canal et Bourbon,)

A le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il ouvrira sa confiserie, le 14 SEPTEMBRE COURANT,

Au No 178 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Dryades.

Il remplit les commandes pour mariages, repas, soirées, etc. — 11 sept—

AVIS.

JE, soussigné, annonce par le présent que j'ai donné ma procuration générale à M. EDOUARD V. RUEL.

Nlle-Orléans, 25 août 1877.

FERDINAND HENKE.

11 sept—6t — coin St-Philippe & Vieille-Levée.

M. Castillo,

IMPORTATEUR DE CIGARES ET DE TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE.

Annonce aux acheteurs qu'il vient de recevoir 54 balles Tabac de choix de Vuelta Abajo, Cuba. — 9 sept—9, 11, 16 sept

Leçons d'Espagnol.

MLLE B. de MIRANDA offre de donner des leçons d'Espagnol à bon marché, soit à domicile, soit chez elle rue des Magasins, No 320, au coin de la rue Richard. — 9 sept—3t

"PHŒNIX HOUSE,"

Au No 96 de la rue St. Charles, à côté de l'Académie de Musique.

LE PHŒNIX HOUSE a été mis à neuf. L'ouverture en a lieu CE SOIR. C'est le premier établissement, du genre à la Nouvelle-Orléans. Restaurant, buvette, salon d'[illegible], jeux de quilles, soda, mead et confiserie. Lager-beer de Cincinnati, glacé.

9sept—5t

THE CONTI VERANDAH,

(L'Hôtel Verandah Conti.)

MIS A NEUF.

CHAS. GECKS.........Propriétaire.

L'OUVERTURE a eu lieu, le mercredi, 5 septembre. Le propriétaire n'ayant rien négligé pour mériter le patronage du public, il espère l'obtenir comme par le passé. Les prix sont raisonnables. — 8sept—3m

Changement de domicile.

Le Dr H. de RANCÉ a transféré son domicile au No 180 rue de l'Esplanade, coin St Claude. Il donnera ses consultations, tous les jours de 11 heures à midi à son office de coroner, coin Remparts et du Maine, au-dessus de la pharmacie.

2 sept—15t

Changement de domicile.

LE Docteur JUST TOUATRE a transféré son office et son domicile 183 rue des Ursulines, entre St-Claude et Remparts.

Consultations de midi à 2 heures.

20 juin—3m.

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et indiquera de quoi sont malades les personnes absentes. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures. — 28 mars—77—1 an

L'Union Française.

LE Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les patrons, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français sont toujours l'objet de la plus grande sollicitude.

Le Conseil appelle également l'attention des Français nouvellement arrivés ou autres que le Cours d'Anglais Gratuit fonctionne toujours régulièrement le Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine à 7 1|2 heures du soir, au siège de la Société.

EDGAR LARUE, Président.

MM. les membres de la Société l'Union Française, qui sont désireux de se rendre compte de la gestion de la société et des services qu'elle rend journellement à nos compatriotes, sont respectueusement invités à passer quand cela leur sera agréable, au Bureau, où tous les renseignements leur seront donnés.

11 juin 77—1 an

LES NOUVEAUX MAGASINS —DES— DANZIGER,

Au No 157 de la rue du Canal,

Au No 157 de la rue du Canal,

Au No 157 de la rue du Canal,

ENTRE LES RUES BOURBON ET DAUPHINE.

"Attractions" extraordinaires cette semaine !

FLANELLES, COUVERTURES ET COTONS,

Au-dessous des prix de l'année dernière !

Ayant fait de forts achats de ces articles à la fin du printemps, alors qu'ils se vendaient à très bas prix, nous pouvons les offrir, cette semaine, par yarde, à ce qu'ils coûtent, à New York, par caisse.

Flanelles, blanches, rouges et de toutes les nuances, à 15, 20 et 25 cts la yarde.

Flanelles de qualités extra fins, à 30 et 35 cts la yarde.

Molletons à seulement 7 cts la yarde.

Couvertures à $1 et $1.50 pièce, jusqu'aux plus fines.

Couvertures françaises, toutes au-dessous de leur valeur.

Magnifique coton à 5 cts la yarde.

Coton percale à 6 cts la yarde.

Un immense assortiment de casimirs, jeans, Osnaburgs, coutils à matelas à des prix étonnement bas.

ETOFFES POUR ROBES :

ETOFFES POUR ROBES !

Jolis calicots d'automne à 5 cts la yarde.

Nouvelles percales d'automne à 5 cts la yarde.

Nouvelles percales d'automne à 7 et 8 cts la yarde.

Percales d'automne, larges d'une yarde, à 11 cts la yarde.

Alpacas et popelines de toutes nuances, à 20 cts la yarde.

Draps impératrice français, mérinos, cachemires, mousselines laine de toutes nuances.

ARTICLES DE MENAGE :

ARTICLES DE MENAGE !

Essuie-mains à 5 cts la pièce.

Grands essuie-mains à $1 la douzaine.

Un immense assortiment d'essuie-mains, de tous les prix, jusqu'à $10 la douzaine.

Dentelles Nothingham, de tous les prix, à 10 cents, et au-dessus, la yarde.

Toiles d'Irlande et de France, tous les prix.

Nous recommandons ce département à nos clients, car ils le trouveront au complet sous le rapport de l'assortiment, et nous garantissons que les prix sont les plus modiques qu'on ait jamais vu.

ETOFFES NOIRES :

ETOFFES NOIRES !

Les ventes immenses que nous faisons—car nous garantissons la couleur et la durée de nos étoffes noires—nous ont engagés de faire de très forts achats.

Nous venons de recevoir :

100 pièces des célèbres "Alpacas Impériaux" pour la vente desquels nous sommes les "seuls agents."

Alpacas noirs à 20, 25 et 30 cts la yarde.

Alpacas noirs, toutes les qualités, jusqu'à $1 la yarde.

Cachemires, Mousselines laine, Bombazines, Draps, Henriettas, Noirs, tous les prix.

La maison donne volontiers des échantillons pour la comparaison, non seulement dans ce département mais dans tous les départements de notre magasin.

BONNETERIE ! BONNETERIE !

Achetez votre BONNETERIE chez les DANZIGER.

Bonneterie de toutes les qualités et couleurs, pour dames, demoiselles et enfants.

Bonneterie pour hommes, dames et enfants, à 10, 15 et 20 cents la yarde.

Nous offrirons notre nouveau stock de Bonneterie française et anglaise de toutes les couleurs et de tous les modèles. Nous sommes persuadés que notre clientèle en sera satisfaite.

Nous continuerons d'offrir, dans notre nouveau magasin, de grands "BARGAINS" dans toute espèce de marchandises sèches.

Nous espérons mériter le plus grand patronage qui nous a été accordé jusqu'à présent.

La partie supérieure de notre magasin, contenant un fort stock de

MARCHANDISES SECHES DE CHOIX,

est ouvert aux acheteurs en gros. Nous envoyons, gratis, des échantillons dans toutes les parties du pays.

Les magasins populaires de marchandises sèches

—DES—

DANZIGER,

No 157 de la rue du Canal entre les rues Bourbon et Dauphine

—ET—

Aux Nos 228 et 230 de la rue Royale, coin St-Philippe.

6sept—

A vendre,

UNE PENSION FRANÇAISE, située rue des Ursulines No 2[illegible], bien connue sous le nom de VINCENT MARTY.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. — 5sept—1mMarJD

A louer,

DEUX beaux appartements parfaitement garnis formant le premier étage de la maison coin Dauphine et Douane. S'adresser à l'épicerie. De bonnes références sont exigées. — sept—3t

A Louer.

La maison nouvellement réparée, rue Remparts No 189, entre Ste Anne et Dumaine, contenant six beaux chambres à coucher, cabinets, vestibules et dépendances. S'adresser à BEN O'CONNELL, No [illegible] rue Bourgogne, ou No 34 rue North Front.

12 sept—7t

A LOUER.

LA MAISON No 97 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, à proximité de deux lignes de chemin de fer urbain,—celle de l'Esplanade et celle de la rue Bourbon. Excellente pour une petite famille. S'adresser au No 94 de l'Esplanade, ou au bureau de l'Abeille, No 73 Chartres. — 6sept—PP

A LOUER.

LA belle résidence en briques et à étage, formant l'angle nord est des rues Esplanade et Bourbon. Le voisinage est un des plus charmants de la ville. S'adresser à C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp. — 6sept—6t

A louer,

La résidence No 169 rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourgogne. S'adresser au No 35 rue Bienville. — 5sept—1m

A Louer.

Les trois beaux Magasins Nos. 45, 47 et 51 de la rue Royale, près Canal, à partir du 1er Octobre. S'adresser à Gibson & Gibson ou G. L. Hall, avocats, au No. 27 de la rue Carondelet, N. O. — 26 août—1m

A LOUER.

La belle résidence en briques, au milieu d'un vaste jardin, faisant face au fleuve, entre les rues Clouet et Louisa, Troisième District.

Les magasins No 3 Tchoupitoulas, de Commune, 53 et 55 St-Charles et 15 Passage de la Bourse. [illegible] de toutes les propriétés ci-dessus sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

A. ROUHEREAU & CO. 14 & 16 rue St.-Louis.

[illegible] sept 1,2,4,9,16,23 et 30 sept

J. VERGNOLE.

65.........Rue Decatur.........65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CZUBA & CO., Cognac ; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.

déc—1an

Demande de solliciteurs.

ON demande deux cent cinquante solliciteurs qui veulent se charger de vendre du CHARBON pour le "St. Bernard Coal Co" dont les bureaux sont au No 2[illegible] de la rue Carondelet. La compagnie donnera cinq pour cent sur toutes les demandes de charbon St. Bernard ou de charbon Pittsburg vendu, comptant, aux prix suivants :

Charbon St. Bernard.........55 c. le baril,

Pittsburg.........60 c.

Le même escompte sera fait aux acheteurs qui paieront comptant.

W. CAMPBELL, Agent.

12 août—1m

POUR DU COMPTANT.

AFIN de faire place aux marchandises qui doivent arriver bientôt, j'offre, à vendre, à des prix modérés, celles que j'ai en magasin.

E. VINET, 107 Canal, près Remparts.

déc—1a

LAURENT LAGASSAGNE.

Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.

9.........RUE DECATUR.........9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis Gabriel Gadrad & Cie de Cognac ; et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées. — 1 juillet—1m

Le 14 Septembre.

Les officiers des différents corps qui ont pris part à l'action du 14 SEPTEMBRE 1874 et à celle du 9 JANVIER 1877, ayant décidé que l'anniversaire DU 14 SEPTEMBRE serait célébré, publiquement, par une parade le soussigné, conformément à la résolution qu'ils ont adoptée à cet effet, invite cordialement TOUTES LES ORGANISATIONS CIVIQUES ET MILITAIRES de la Nouvelle-Orléans à se joindre à eux ; il les prie de lui communiquer par l'entremise de leurs officiers, leur intention de participer à la célébration—et de la lui communiquer le plus tôt possible.—Afin que la place qu'elles doivent occuper dans la procession leur soit désignée.

FRED. N. OGDEN. No 20 de la rue Union.

5 Sept. au 14.

P. SAMORINI, agent.

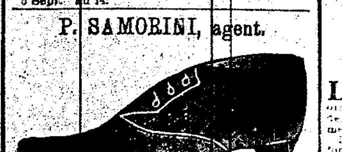

Ayant transféré son magasin de chaussures au No 94 de la rue Royale, entre les rues St Louis et Conti, où il continuera comme par le passé à faire des chaussures sur commande, sollicite respectueusement le patronage du public.

8 sep—1m

J. EDMOND MERILH,

(Successeur de G. L. FEVRE.)

Importateur de

CUIRS ET CREPINS,

148 rue Royale et 195 rue Poydras.

P. O. Box 309. Nouvelle Orléans.

1er sept—1m.

Mme H. BAUSSET,

ACCOUCHEUSE.

A l'honneur d'informer ses clientes qu'elle a transféré son domicile 169 rue Remparts, entre Ste Anne et Dumaine.

Reçoit des pensionnaires.

Consultations de 11 heures A. M. à 1 heure P. M. — 26août—1m

CHAS. E. KELLS

—ET—

M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

6 juin

Gages ! Gages ! Gages !

JE prie respectueusement les personnes qui auraient quelque dépôt chez le soussigné ou dont les intérêts seraient arriérés d'avoir à régler d'ici au 15 courant.

Tout article forfait sera vendu invariablement à l'encan.

P. S.—Les ventes commenceront le 15 COURANT, au coin Conti et Bourbon, par le ministère de Placide J. Spear, encanteur.

5 sept—10t — J. ANGLADE.

ROSADALIS—ROSADALIS

Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'en est plaint.

A vendre par E. J. HART & CO., 73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas.

29 juin—6m

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

BOTTES et Souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont toujours employés dans les ateliers.

7janv—1anWAJ

LEON QUEYROUZE. — OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS —ET— Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux magasins bleus.

Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle-Orléans.

1er juillet 1877—1an.

Machines.

UNE chaudière à vapeur, extra à cinq tuyaux longue de 20 pieds et d'un diamètre de 4 pieds, tuyaux de 8 pouces ; avec poutres, barres et toutes les connexions au complet faisant de la vapeur avec plus d'économie et de sûreté que deux chaudières ordinaires à tuyaux doubles.

4 machines centrifuges, perfectionnées, d'Aspinwall, en parfait état.

Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 8 pouces et d'une course de 15 pouces.

Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur, 16 pouces et cylindre à eau, de 9 pouces, course de 10 pouces, propre pour toutes sortes de charges de vapeur.

Un vacuum pan Rillieux, de 4 [illegible], long de 12 pieds, sur 2 pieds 3 pouces de diamètre, avec pompes, &c.

6 chaudières à sucre, de différentes grandeurs.

A vendre par A. THOMSON & CO.

Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier

24 juin—2m

AVIS IMPORTANT.

Les planteurs et les propriétaires de terres

QUI ont les habitations, des fermes ou des terres à vendre trouveront un moyen d'en disposer aisément en s'adressant au Bureau d'Agriculture. Afin de faciliter la vente, il faudra que l'on décrive très exactement et très minutieusement la propriété et que l'on fixe le prix le plus bas auquel on consent à la céder, afin d'éviter le désappointement et les dépenses aux acquéreurs. Nous avons déjà beaucoup de demandes pour des habitations de toutes grandeurs ainsi que des orangeries. Ceux qui auraient de semblables propriétés à vendre feront bien de nous transmettre tout de suite les renseignements nécessaires.

BUREAU D'AGRICULTURE,

6sept—1mMarJS — No 175 de la rue Commune

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

11 RUE ST-LOUIS.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1877.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Allain (Pierre)
Brunet (Antoine)
Balthcie (la famille)
Billard (Mme Vve Pierre)
Bujac (Charles)
Barrière (Vve W)
Caffarel (Jean Augustin)
Cassagne (Benoi)
Campaderas (M)
Couret (Mme)
Camors (Clarence)
Ducarre (Jean Louis)
Daujeau (Félix)
Dupin (Tiburce)
Durand (Edouard)
Dargeles (Noël)
Dessommes (M)
Dufay (Joseph)
Ducongé et Carrouché
Dufour (Félix)
Estevenet (Simon)
Ferrei (Jean)
Forest (Guillaume)
Gapon (Ernest)
Joffroy (Ferdinand)
[illegible]ewkowitz (Henri)
Labarque (Jean) dit Auguste
Loison (Louis)
Luther (C)
Luquet (François)
Latreyte (Jean)
Lacombe (Joseph)
Lacroix (Eugène)
Laburre (Dominique)
Lamasson (Jean)
Lamasson (Mathieu)
Lanabras (Jean)
Lapeyrouse (Baptiste Auguste)
Lelay (Mme Vve)
Locabe (Jean)
Luneau (Mme)
Lapoutze (Jn Henri Bertrand)
Larrie-Labordenave Jules
Larrin (Eloi)
Larroque (Jacques)
Latapie (Dominique)
Léveillan (Pierre Yvedore)
Loustanau (David)
Lichoumet (Pierre)
Laviolan (Pierre Léon)
Lavigne (Jean Baptiste)
Lefort (Gustave)
Lévêque (Paul Adolphe)
Médard (Louis)
Michel (Mme Vve)
Noblet (Marie Madeleine)
Piquet (Jules)
Peter (le sieur)
Pequet (M)
Quentin (M)
Rossignac (Bertrand)
Repetto (artiste)
Radiho (Marie)
St Arromans (Jean)
Schroeder & Surelber
Ségot (Louis et Pierre)
Tranquille (les époux François)
White (D F et autres)

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 11, est ouverte tous les jours, le dimanche excepté, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Le Consul de France, ACHILLE DU COURTHIAL.

6 sept—

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST GOMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Ascension.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. ZMONET, à Léonville, paroisse St-Landry

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.

O. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bre[illegible]

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe

A. NEVEU, Vermillonville.

LAURENT ORERI, Plaquemine (Iberville).

A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).

[illegible] VAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonesville (Texas).

[illegible] HUGHES, [illegible]

EDGARD DELERY, [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 SEPT—CLASSE NO 216.

Tirage de 4 heures P. M.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
17	58	43	24	39	29	40	27	71	15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 11 Sept. 1877—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIÉ, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Salle du Comité des deux Chambres de la Législature, chargé de l'examen des livres du Trésorier de l'Etat.

MAISON D'ETAT, Nlle-Orléans, [illegible] août 1877.

LE comité désigné en vertu de la résolution No 181 des deux Chambres—résolution qui ordonne l'examen des livres du Trésorier, sous la dernière administration de l'Etat, siège [illegible] la Maison d'Etat.

Le public est respectueusement invité à venir fournir tous les renseignements qui se rattachent au but de l'enquête.

Le secrétaire du Comité se trouvera à la salle tous les jours, de 11 à 2 heures. Les informations peuvent être communiquées soit à lui, soit au président, soit aux membres du Comité.

E. D. WHITE, Président, Au No 183 de la rue de la Commune.

S. H. BUCK, Au Cotton Exchange.

C. W. KEATING, Au No 5 du South Street.

E. K. SKINNER, Secrétaire.

INSTITUTIONS.

Commercial and Classical Academy,

Au No 247 de la rue St Charles, en face du Tivoli Circle.

T. S. DABNEY, Jr, Principal

Successeur de l'Hon. R. L. LUSHER.

LA TREIZIEME SESSION commencera LUNDI, 3 septembre 1877. L'anglais, les sciences naturelles, les mathématiques, les langues anciennes et modernes sont enseignées à l'Institut. Pour les circulaires, qui contiennent les conditions et les témoignages, s'adresser à l'Academy et aux principaux libraires.

26 août—1m—MaJD

INSTITUT MILITAIRE Du Mississippi

TRANSPORTÉ D'ABERDEEN A LA PASSE-CHRISTIAN.

(L'Institut a une Charte de l'Etat.)

LE prochain cours ouvrira le 1er octobre 1877. C'est une ECOLE NATIONALE [illegible] pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire. [illegible] comprenant un cours classique, scientifique, commercial et [illegible] dans toutes ses branches. Les professeurs sont [illegible] d'Amérique. L'Institut [illegible] la mer, dans une localité extrêmement saine et agréable. Les prix sont modérés. [illegible]

E. H. MURFEE.

22 août—1m.

INSTITUTION D'AQUIN.

La rentrée des Classes de cette Institution aura lieu LUNDI, 3 septembre 1877. La directrice, Mlle H. FITZGERALD, compte sur la continuation [illegible] des élèves et [illegible] des enfants [illegible] l'Institution 252 rue du Bayou [illegible] Claiborne.

INSTITUT St-LOUIS

POUR LES JEUNES FILLES, FONDÉ EN 1847.

DIRIGÉ PAR MME E. M. MATTHAY

Enseignement Primaire, Intermédiaire et Supérieure.

TOUTES les branches d'une éducation complète française et anglaise, la musique, le chant et la langue allemande, y sont enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu. [illegible] Les classes de Dessin, de Peinture à l'Huile, d'Aquarelle [illegible] Les dames et les demoiselles qui désirent suivre ces cours, seront admises aux leçons [illegible]

Dessin.........$3 00 par mois.

Peinture.........$4 00 [illegible]

25août—6m

St. Stanislaus Commercial College, Bay St. Louis, Miss.

LE Collège St-Stanislas, sous la direction des Frères du Sacré Cœur commencera sa nouvelle année scolaire le 15 septembre.

Quelques jours avant l'ouverture, les parents ou les gardiens qui désirent envoyer leurs enfants pourront [illegible] St-Aloysius Academy [illegible]

JEFFERSON ACADEMY.

Au No 43 de la rue BOURBON, entre les rues Douane et Bienville, dirigée par WILLIAM HENRY. Successeur de G. J. LORD.

LA session de 1877 et 1878 commencera le LUNDI, 3 septembre. Les parents sont priés d'envoyer leurs enfants à l'institution [illegible] Les prix ont été réduits de beaucoup.

Enseignement des différentes branches de l'anglais et du français, par mois :

Classes primaires.........$4 [illegible]

intermédiaires.........[illegible]

supérieures.........[illegible]

19août—1m

CHARBONS.

Avis spécial.

COAL. Bureau de la compagnie de Charbon St-Bernard, [illegible] rue Carondelet, Nlle-Orléans. La compagnie est prête à faire des contrats pour fournir du charbon à l'automne et l'hiver prochains. Charbon délivré dans les limites de la ville aux prix suivants :

Aux familles.........cts le baril

Aux bateaux.........cts le baril

Aux marchands.........cts

W. S. CAMPBELL, Agent.

15 juin—2mD Mar J

Hy. J. MONTAGNET

(Successeur de ALP. LAINE, Agent)

MARCHAND DE

Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.

COAL. Les commandes des particuliers, des bateaux à vapeur et des familles seront promptement exécutées.

Chantier : [illegible] la Levée, [illegible] District, au pied de la rue Champs-Elysées, Bureau, 157 rue de la Commune, [illegible] Carondelet, N. O.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.

N. B.—Tout ordre reçu maintenant sera rempli à la date fixée par l'acheteur. [illegible]

PARIS

AU PETIT SAINT-THOMAS

27, 29, 31, 33, et 35, rue du Bac

et 25, rue de l'Université (Près des [illegible])

Cette maison, qui compte plus de soixante années d'existence, est universellement connue et réputée comme établissement de confiance de premier ordre et vendant à très-bon marché.

Dans ses immenses magasins, que le voyageur ne peut se dispenser de visiter, se trouvent réunis les assortiments les plus complets de Soieries des premières fabriques : Bonnet, Tapissier, Ponson, etc., les Hautes Nouveautés en Etoffes de Fantaisie et Lainages, Châles, Confections et Costumes pour Dames, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Ganterie, Toiles, Etoffes pour Ameublement, Tapis, Mercerie, Articles de Paris, Parfumerie, etc, etc.- English Assistants.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 9 Septembre 1877. OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Alfano Guiriando
Arata Giovanni
Alberty Lorenzo
Argongue Philippe
Aguilina Nicola
Basile Giovanni
Barba (Juan)
Bordelois Mr
Carazet François
Chaudey Ernest
De Bretton Joseph &
Giacalone Nicola
Licardi Antonine
Manoel H
Martinez Michael
Martinet Alexandre
Malain P & W C
Maujon Annetto
Mercurio Leonardo
Montgomery & Muhl
Miranda Manuel Suares
Planell Antonio Marc
Passalacqua Giovanni
Palanc [illegible]
Perisse Sylvie
Puissegur Pierre
Scotto Giuseppe
Taranto Antonini
Tovagnoli Lucco
Vaito Luigi
Treaneda Jose

LISTE DES DAMES.

Boulin Vve Mme
Bourdelias Vve Mme
[illegible] Maria Mme
Datta Paola Signore
Ganharet Vve Mme
Giovanna [illegible]
Roux & Mme
Secondo Baratta Signora

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.